

Le rapport de la Cour des comptes, une démarche normale dans un pays résolument engagé sur la voie démocratique

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-04-2010 21:11:13

Le rapport publié dernièrement par la Cour des comptes "doit être perçu comme une démarche s'inscrivant dans l'action institutionnelle normale et naturelle d'un pays résolument et fermement engagé sur la voie démocratique", a affirmé jeudi le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, M. Khalid Naciri.

Répondant à une question lors d'un point de presse à l'issue du conseil de gouvernement, M. Naciri a souligné que la politique gouvernementale à ce sujet fait prévaloir la transparence absolue et l'amélioration de l'action des services publics.

"Chaque fois qu'un dysfonctionnement est relevé, les institutions habilitées, aux termes de la Constitution, sont en devoir d'intervenir", a-t-il dit, ajoutant que " nous avons confiance en la justice et nous attendons que la Cour des comptes accomplisse sa mission".

Le rapport en soi "ne constitue pas à priori une condamnation", a souligné le ministre, qui a appelé la presse à s'en tenir aux normes des droits de l'Homme avant que la partie qui en a compétence, ne publie son rapport.

M. Naciri a rappelé que la Cour des comptes travaille dans le respect de normes juridiques et éthiques de haute facture.

La Cour des comptes a publié récemment son rapport annuel 2008 qui rend compte de l'ensemble de ses activités en plus de la synthèse des observations qu'elle a relevées et des propositions d'amélioration de la gestion des finances publiques ainsi que celles des services et organismes ayant fait l'objet de contrôle.

Dans ce rapport, publié en deux tomes, le comité des programmes et des rapports de la Cour des comptes a procédé à la sélection de 61 insertions, qui reprennent les principales observations émises dans les rapports particuliers relatifs à plus de 130 missions de contrôle de gestion effectuées durant l'année 2008.

MAPF